

Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Mis à jour en juin 2025 - Ce document peut être actualisé à tout moment par Opale Capital.

1. Avant-propos

Opale Capital, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF (GP-20240010), attache une importance particulière à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de ses activités.

Cette politique a pour objectif de :

- Définir les principes et les règles permettant d'identifier, de prévenir et de gérer les situations de conflit d'intérêts ;
- Garantir la primauté des intérêts des clients ;
- Assurer la transparence vis-à-vis des investisseurs et des parties prenantes.

Opale Capital s'engage à faire évoluer cette politique en fonction des évolutions réglementaires et des bonnes pratiques.

2. Organisation générale

Opale Capital a mis en place une organisation adaptée visant à prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts :

- Une gouvernance claire et documentée ;
- Des procédures internes formalisées ;
- Une cartographie des situations de conflits d'intérêts potentiels ;
- Une formation régulière des collaborateurs concernés.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) veille à la mise en œuvre effective de cette politique.

3. Les mesures préventives

3.1. Déontologie

Opale Capital a adopté un code de déontologie interne qui encadre :

- Les obligations de loyauté et de primauté des intérêts des clients ;
- Les règles de confidentialité des informations ;
- L'interdiction d'utiliser des informations privilégiées ;

- La prévention des situations susceptibles de générer des conflits d'intérêts personnels ou professionnels.

3.2. Mesures additionnelles

Pour compléter ces principes déontologiques, Opale Capital applique notamment :

- Des règles strictes de séparation des fonctions pouvant générer des conflits ;
- Des procédures de validation et de suivi des transactions ;
- Des obligations déclaratives concernant les intérêts personnels des collaborateurs ;
- Des restrictions sur les cadeaux et invitations ;
- Des contrôles renforcés en cas de transaction intra-groupe ou avec des parties liées ;
- Des procédures spécifiques pour l'allocation des opportunités d'investissement entre les clients.

4. Les mesures de contrôle

Opale Capital a mis en place des contrôles internes adaptés pour s'assurer du respect des règles de prévention et de gestion des conflits d'intérêts :

- Contrôles périodiques réalisés par le RCCI ;
- Vérification du respect des procédures formalisées ;
- Suivi et mise à jour régulière de la cartographie des conflits d'intérêts ;
- Traçabilité et documentation des situations identifiées et des mesures prises.

En cas de conflit d'intérêts qui ne pourrait pas être évité ou géré de façon satisfaisante, Opale Capital s'engage à en informer clairement le client concerné, en détaillant la nature du conflit et les mesures prises pour le limiter.